

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Département de
VAUCLUSE

N°2025/DEC/077

Arrondissement
de CARPENTRAS

Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération en date du 23 septembre 2020 du Conseil municipal de Camaret-sur-Aigues donnant délégation à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de renouveler le marché relatif à la fourniture de gaz naturel,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer en date du 17 mai 2025 le marché 2026-01 : « Fourniture de gaz naturel et services associés » à la société Total Energies sise 2 bis, rue Louis Armand à Paris (75015), pour un montant total annuel de 46 900,46€ HT (moyenne pondérée sur 2026-2027-2028) comprenant la consommation, CEE et l'acheminement pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Article 2 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal d'Orange sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Camaret-sur-Aigues, le 15 juillet 2025

Philippe de BEAUREGARD
Maire

Acte certifié exécutoire
Dès sa réception en
Préfecture le :
Et/ou sa publication le : 1



